

# Le modèle ADEME en danger...

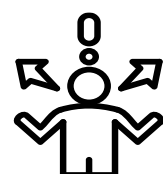
Le projet de loi du gouvernement (P JL) inclut une modification de l'organisation de l'ADEME. Sa finalisation a été reportée après les élections municipales, et le texte devrait être débattu par les parlementaires au printemps, puis voté cet été.

Le 20 février [le média en ligne Contexte s'est procuré des extraits de ce P JL](#).

Le P JL est amené à encore évoluer au sein du gouvernement, puis, bien sûr, lors du débat parlementaire sur lequel nous sommes résolus à peser de tout notre poids.

## Et si le projet de loi finissait finalement par entrer en vigueur ?

Contexte



Voici ce que nous retenons des [Extraits P JL mi-février concernant l'ADEME](#) :

*Les DR ADEME sont intégrées aux DREAL et placées sous l'autorité du préfet de région, qui reste délégué régional de l'ADEME. Une liste de personnels concernés (définie par une convention Etat-ADEME, conformément à un décret à venir) est mise à disposition d'office dans les DREAL, pendant une durée de 3 ans, renouvelable de plein droit à leur demande.*

*Rien ne filtre concernant l'avenir des services centraux de l'ADEME, mais il ne fait aucun doute qu'ils seront aussi impactés, vu notre fonctionnement interdépendant siège/DR.*



**Réuni.es en CSE le 24 février, les élu.es ont posé des questions au président, Sylvain Waserman. En voici un aperçu :**

### Agenda

Avez-vous une idée plus précise du planning pour le vote de ce texte ?

Quand la dimension opérationnelle de cette organisation sera-t-elle précisée ?

### Fonctionnement futur en DREAL

Comment envisagez-vous le travail des directions régionales dans une tutelle renforcée des DREAL en « *synergie avec ses interventions régaliennes* » ?

Le budget des DR sera-t-il fondu dans le budget des DREAL ? Un visa de plus par les DREAL ?

### Les « Mis A Disposition » (MAD)

Selon quels critères sera établie la liste des personnels concernés par une MAD dans les DREAL ?

La mise à disposition pourra-t-elle être imposée ? Que deviendront les « non MAD » en régions ?

Comment seront préservés ou renégociés, en DREAL, les accords en vigueur à l'ADEME (temps de travail, congés, télétravail, etc.) ?

### Devenir des DR et des sites centraux

Quel avenir pour les 25 sites en région ? Et les 3 sites centraux : mutualisations ? réduction des équipes support ?

**Le Président s'est engagé à répondre à toutes ces questions par écrit après sa rencontre du 5 mars avec la ministre Mme Barbut.**

**nous attendons sa réponse**

